

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 16 JUIN 2017

Présents : J.P. COENDOZ, S. ROUYER, F. GUIDETTI, F. GAUTIN, E. MADELON, D. BRANCIARD, D. GAUTIN, BASTIAN O, Y. VINCENT

Absents : OGIER P. qui donne pouvoir à J.P. COENDOZ, et D. FERRON qui donne pouvoir à D. BRANCIARD.

Révision du montant de l'attribution de compensation (AC) de la commune de Vérel-Pragondran au titre de l'année 2017

Le Conseil municipal décide à l'unanimité le nouveau montant de l'attribution de compensation 2017 pour la commune de Vérel-Pragondran, soit 5 262 €. Contenu des transferts de charges affectés à la commune soit 2479.00 €, l'attribution de compensation définitive pour 2017 devient 2 783 €. Le conseil municipal mandate le Maire pour notifier la présente délibération au président de Chambéry métropole-Cœur des Bauges.

Validation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels avec le centre de gestion

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action. Il s'engage à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique. Et autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Autorisation de Signature de la convention concernant le « tourne à gauche » de Palatiers, avec le Département :

Le Conseil municipal à 10 voix pour et 1 abstention (Denis GAUTIN) accepte la convention entre la commune et le département dans le cadre de la réalisation d'un aménagement d'un tourne-à-gauche et le déplacement d'un accès communal dans le cadre du Lotissement Palatiers.

Autorisation de Signature de la Convention de Projet concernant l'opération pour le «Clos Palatiers » avec Chambéry Métropole Cœur des Bauges :

Le Conseil municipal à 10 voix pour et 1 abstention (Denis GAUTIN) accepte la convention entre la commune et Chambéry Métropole Cœur des Bauges dans le cadre de l'aménagement du Clos de Palatiers.

Autorisation de Signature de la Convention de Maîtrise d'ouvrage concernant le « tourne à gauche » de Palatiers, avec Chambéry Métropole Cœur des Bauges :

Le Conseil municipal à 10 voix pour et 1 abstention (Denis GAUTIN) accepte la convention de Maîtrise d'ouvrage concernant le « tourne-à-gauche » entre la commune et Chambéry Métropole Cœur des Bauges qui vise à définir les modalités techniques, financières, et organisationnelles à mettre en place dans le cadre du projet d'urbanisation du Clos de Palatiers.

Autorisation remboursement factures OVH.com au Maire :

Le conseil municipal à 9 voix décide d'accepter que les 85.05€ concernant les factures d'OVH pour le renouvellement de l'hébergement et du nom de domaine pour le site de la commune, soit remboursé au Maire par mandat, et viré sur son compte bancaire.

Délégation de pouvoir au Maire d'ester en justice

Le Conseil Municipal, décide à 8 voix pour et 1 contre (Denis GAUTIN) : vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22 16°, L 2122-23 ; de donné pouvoir au Maire d'ester en justice.

Délibération pour enquête publique PREALABLE AU DECLASSEMENT de deux parties de L'ASSIETTE DU CHEMIN RURAL DIT « ANCIEN CHEMIN DE CHAMBERY A VEREL »

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de procéder au déclassement de ces deux parties du chemin rural dit « ancien chemin de Chambéry à Vérel » et d'engager l'enquête publique préalable requise ; et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires, notamment pour l'organisation de l'enquête publique et à signer toute pièce utile à cet effet.

Délibération pour enquête publique PREALABLE AU DECLASSEMENT d'une partie du CHEMIN DE LA VIGNETTE A VEREL-PRAGONDRAN

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour décide de procéder au déclassement de cette partie du chemin de la vignette et d'engager l'enquête publique préalable requise ; et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires, notamment pour l'organisation de l'enquête publique et à signer toute pièce utile à cet effet.

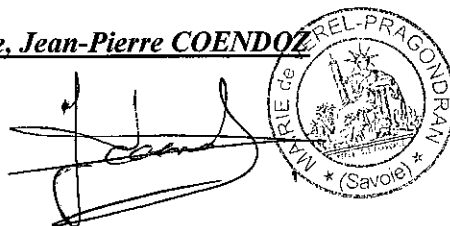
Délibération pour enquête publique PREALABLE A DECLASSEMENT du chemin rural longeant l'Est de la parcelle B580 « A l'étroit ».

Le conseil municipal à l'unanimité constate la désaffectation du chemin rural, et décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ; et demande à Monsieur le maire d'organiser une enquête publique sur ce projet et à signer toute pièce utile à cet effet.

Vu par nous Maire de la Commune de Vérel-Pragondran, pour être affiché le 20 juin 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

A VEREL PRAGONDRAN LE 20 Juin 2017

Le Maire, Jean-Pierre COENDOZ



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Pierre Coendoz'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'Mairie de VEREL-PRAGONDRAN' around the top edge and '(Savoie)' at the bottom. In the center of the seal is a small emblem or coat of arms.